

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-638

présenté par

M. de Mazières, M. Hetzel, M. Scellier, M. Maurice Leroy, M. Larrivé, M. Sermier,  
Mme Genevard et M. Salles**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	1
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de transférer 1 euro de l'action 2 (soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques) du programme 131 (création) en faveur du

programme 224 (transmission des savoirs et démocratisation de la culture) pour abonder le financement de l'action 7 (fonction de soutien du ministère).

En effet, l'appel à projets « Création en cours » consiste à installer, chaque année, 100 artistes en résidence dans les écoles et collèges éloignés de l'offre culturelle (quartiers de la politique de la ville, zones rurales et périurbaines, territoires de montagne, outremer, etc.). Il s'agit d'un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC), qui vise à mettre en actes la liberté de création (consacrée par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) au cœur des établissements d'enseignement, dans une relation directe entre les artistes et les enfants et adolescents.

Lors de son audition devant la commission des Affaires culturelles, le directeur de l'Établissement public de coopération culturelle Médicis-Clichy-Montfermeil a indiqué qu'il pilotait ce dispositif.

Afin de clarifier le financement de ces actions de soutien à la création, cet amendement propose que ces crédits soient gérés par les DRAC afin d'assurer une gestion plus proche du terrain, en éventuelle coordination avec le projet Médicis-Clichy-Montfermeil.